

Description

Le conseiller conjugal ou la conseillère conjugale apportent une aide psychologique à des couples confrontés à des difficultés relationnelles, affectives ou sexuelles. L'objectif est d'amener les consultants à trouver par eux-mêmes la meilleure solution à leurs problèmes, de leur permettre de comprendre et de dépasser progressivement les obstacles rencontrés. Cela suppose de la part des conseillers conjugaux une écoute attentive à la fois de l'individu et de son environnement relationnel, dans un climat de soutien, de confiance et d'accompagnement.

Leurs principales activités consistent à:

Consultation

- recevoir et écouter les personnes en difficulté conjugale: insatisfaction, crise, conflits, problèmes d'intimité, séparation, divorce, etc;
- éclaircir la situation du couple en tenant compte du contexte familial et social, puis établir avec les partenaires le bilan de leur situation conjugale;
- fixer avec les personnes certaines modalités (fréquence des rendez-vous, contributions financières s'il y a lieu, etc.);

Thérapie

- travailler les difficultés relationnelles sous leurs divers aspects pour dépasser la crise;
- faciliter un changement positif chez les intéressés et développer la communication;
- favoriser la prise de décision librement assumée compte tenu de la situation familiale.

Environnement de travail

Les conseillers conjugaux travaillent dans des services privés ou publics garants de la confidentialité et neutres sur les plans politique et confessionnel. Ils sont pour la plupart employés à temps partiel, selon les besoins des services ou des offices de consultation. Les conseillers conjugaux peuvent collaborer avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux) et orienter les consultants vers d'autres spécialistes compétents.

Formation

La formation de conseiller conjugal ou de conseillère conjugale s'acquiert par des cours postgrades HES et un stage dans un service de conseil conjugal.

Lieux

- formation théorico-clinique: Centre d'études et de formation continue (CEFOC), rattaché à la Haute Ecole de travail social, à Genève;
- formation pratique (stage): service de consultation conjugale, agréé par Couple+.

Durée

- 2 à 3 ans à temps partiel.

Conditions d'admission

- diplôme professionnel reconnu dans les domaines du travail social ou de la santé, ou master en sciences humaines;
- 3 ans d'expérience professionnelle post diplôme;
- expérience de vie de couple et travail psychologique approfondi sur soi;
- trouver une place de stage à la fin du processus d'admission.

Titre obtenu

- diploma of Advanced Studies (DAS) HES en conseil conjugal.

Remarque: la formation a lieu tous les 3 ou 4 ans. La prochaine session débutera en 2017. La formation est sujette à modification, des réflexions sont en cours à ce sujet.

Contenu

La formation théorico-clinique comprend 3 modules qui totalisent 28 jours de cours, répartis sur deux ans, en principe les mercredis et jeudis.

- module A: le conseil conjugal, le couple et ses problématiques spécifiques;
- module B: la consultation de couple dans une perspective systémique;
- module C: la consultation de couple dans une perspective psychanalytique;

La formation pratique (stage) constitue le module D qui comprend:

- 300 heures de consultations de couples, sur environ 2 ans et demi;
- 50 heures d'entretien avec un-e professionnel-le accompagnant-e;
- 50 heures de supervision individuelle.

Coûts

- finance d'inscription: CHF 250.-;
- écolage CHF 9000.- payable en deux tranches.

Une modique rétribution est en principe attribuée par le Service de conseil conjugal qui reçoit le ou la stagiaire.

Remarque: le prochain cursus de formation débutera en 2019.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Désir d'aider les autres
- Ecoute et compréhension d'autrui
- Facilité de contact
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Equilibre affectif et psychique
- Capacité d'analyse

Perspectives professionnelles

La FRTSCC réunit 18 centres de consultation conjugale occupant chacun 2 à 7 personnes. Le marché du travail est donc assez restreint.

En principe, les clients assument en partie les frais des consultations auprès des conseillers conjugaux, sauf dans certains services qui ne demandent pas de contribution financière.

Perfectionnement

Supervision et formation continue sont des exigences indispensables à l'exercice de la profession des conseillers conjugaux. L'accent est mis avant tout sur l'amélioration de la pratique par des jeux de rôles dans des groupes d'intervision. Des cours, des colloques et des séminaires sont organisés par la FRTSCC, l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) à Genève, les offices formateurs ou tout autre organisme concerné par les problèmes de couples.

D'autre part, l'unité de formation continue rattachée à la Haute Ecole de travail social de Lausanne et le Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC) à Genève proposent des cours ouverts à toutes les professions sociales.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant social HES/Assistante sociale HES
- Conseiller en santé sexuelle et reproductive/Conseillère en santé sexuelle et reproductive
- Psychologue spécialiste en psychothérapie/Psychologue spécialiste en psychothérapie
- Psychologue UNI/Psychologue UNI
- Sexologue/Sexologue

Adresses

Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC)
Institut d'études sociales
Rue des Voisins 30
Case postale 80
1211 Genève 4
Tél.: 022 388 94 30
<http://www.ies-geneve.ch/>

Couple+ (ex-FRTSCC)
Pl. du Bourg-de-Four 30
1204 Genève
Tél.: 022 311 12 40
<http://www.coupleplus.org>